



SwissRespect  
[www.swissrespect.ch](http://www.swissrespect.ch)

## Swiss Respect consternée par la décision d'accepter les demandes groupées

Swiss Respect est consternée par la décision des Chambres Fédérales d'admettre les demandes groupées dans la loi sur l'assistance administrative fiscale. Contrairement à ce qu'affirme le gouvernement, la porte est désormais ouverte aux « fishing expeditions » et le secret bancaire est, une fois de plus, mis à mal.

Les demandes groupées doivent permettre d'obtenir des informations sur des contribuables non identifiés mais ayant suivi un modèle de comportement illégal. L'Etat demandeur devra décrire et justifier pourquoi il soupçonne que certains de ses contribuables ont enfreint leur droit fiscal.

Le Conseiller national Jean-François Rime a demandé à la Conseillère Fédérale Widmer-Schlumpf les raisons pour lesquelles le gouvernement n'a pas jugé utile de faire valoir son droit de veto au sein de l'OCDE pour rejeter la nouvelle règle contraire au droit suisse. La réponse est effarante : c'est par soucis de se montrer raisonnable que le Conseil Fédéral ne voulait pas s'opposer aux autres Etats. Il est urgent d'expliquer à l'exécutif la définition du droit de veto et ce qu'il implique.

Swiss Respect regrette amèrement de constater que le Conseil Fédéral ne défend que rarement les intérêts de la Suisse, et cela même lorsqu'il dispose d'un droit de veto !

Au final, la révision de la loi modifiée permettra aux fiscs étrangers de demander la liste des clients des banques, sans limite, sur la simple indication de méthodes utilisées. C'est la porte ouverte à la livraison de renseignements sans le moindre indice d'évasion fiscale, la mort assurée et complète de ce qui restait du secret bancaire.

Swiss Respect ne comprend pas très bien les objectifs que poursuit le Conseil Fédéral et se demande si la politique menée ne finira pas par euthanasier définitivement la place financière suisse à long terme.